



## EXTRAIT DU REGISTRE DES

# Délibérations du conseil municipal

*Séance du 4 novembre 2024*

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 9
- votants : 10

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le 4 novembre 2024 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Élodie MELET pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Sébastien GUILLAUME, Séverin PASKIEWICZ, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers municipaux absents avec représentation :

Élodie MELET (procuration à Marion BLONDEAU)

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY, Camille BARBAZ, Jean-Yves QUETY

---

**Objet : Programme d'investissement de voirie (réaménagement, désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales), demande de subvention DETR**

Les plans de l'avant-projet établis par le bureau d'études BEJ sont présentés aux élus, concernant les voies communales suivantes :

- rue des Gentianes (incluant les cours des HLM)
- rue de la Claive à Froidefontaine
- rue de l'Agriculture et rue de l'Absinthe

Outre le réaménagement des rues concernées, le projet a également pour objectifs de mieux collecter les eaux pluviales de voirie et de les infiltrer sur le terrain (puits perdus, tranchées drainantes...), mais aussi de réduire les surfaces imperméabilisées (espaces verts, places de stationnement perméables...).

Le coût prévisionnel des travaux est estimé par BEJ à 539 955 € HT, soit 647 946 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement visant à améliorer la gestion des eaux pluviales et à désimperméabiliser les rues des Gentianes, de la Claive et de l'Agriculture pour répondre aux enjeux de développement durable et de prévention des risques d'inondations,



Considérant :

- que les rues concernées nécessitent un réaménagement permettant une meilleure absorption des eaux pluviales,
- que la Commune de Mignovillard souhaite mettre en œuvre un projet structurant visant à réduire l'imperméabilisation des sols tout en améliorant les infrastructures existantes,
- que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 539 955 € HT (soit 647 946 € TTC),

Considérant en outre que la Commune est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et que le taux maximum de subvention s'établit à 20 % du coût prévisionnel pour la catégorie à laquelle répond le projet présenté,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant HT</b>
<b>État (DETR ou autre type de dotation)</b>	20 %	107 991 €
<b>Commune (autofinancement)</b>	80 %	431 964 €
		<b>539 955 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet d'investissement de voirie : réaménagement, désimperméabilisations, gestion des eaux pluviales,
- arrête les modalités de financement,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- donne délégation à M. le Maire pour solliciter toute subvention complémentaire potentielle et pour signer tout document relatif au financement de cette opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Florent SERRETTE